



Suippes info.com

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2023

INFOS MUNICIPALES

Conseil municipal,

Mercredi 15 novembre à 19h00
Salle polyvalente du Centre culturel

Permanence d'élus tous les vendredis,

de 10h à 12h, en mairie sans RV.
Vous pouvez prendre rendez-vous en dehors de ce créneau au 03 26 70 08 55.

Noces d'or et de diamant

Samedi 09 décembre, 14h00 en mairie

BIENVENUE À NOTRE NOUVELLE POLICIÈRE MUNICIPALE

Agée de 26 ans, originaire de l'Aisne, elle a débuté sa carrière au sein de la gendarmerie en 2016. Affectée au sein de la brigade de proximité de gendarmerie de MOURMELON-LE-GRAND en 2020 elle effectue une passerelle professionnelle en 2023 pour rejoindre la police municipale de SUIPPES.



Elle a pris ses fonctions au 2 octobre 2023 et souhaite mettre ses compétences au profit de la commune.

Une permanence est organisée le vendredi de 10h00 à 11h30 au sein du Centre Culturel et associatif Jean HUGUIN.

N'hésitez pas à aller à sa rencontre, elle sera à l'écoute.

Service Pôle Enfance Jeunesse

Cantine, périscolaires matin et soir, mercredis récréatifs & accueils collectifs de mineurs

Contact : Audrey LECERF

☎ 03 26 63 54 57 - pej@villedesuippes.fr

Message destiné aux présidents d'association et autres entités ayant reçu un courrier courant du mois d'août concernant les **Chroniques Suippases 2023** (Rétrospective de l'année écoulée). La rédaction du magazine est en cours.

MERCI de fournir articles et photos au format JPG avant le 15 décembre.

Secrétariat MPT ouvert les mardis & vendredis, de 14h00 à 17h00.

Renseignements/Informations au 03 26 63 54 55 / mpt51@wanadoo.fr

Passage de la balayeuse dans les rues de la Commune

Lundi 11 & mardi 12 décembre
MERCI de ne pas stationner vos véhicules en bordure de trottoir afin de faciliter le passage de la balayeuse.



Le **carnaval 2024** aura lieu le **samedi 06 avril**

Le thème retenu est « le monde féérique ».

N'hésitez pas à aller à la rencontre des carnavaliers, du lundi au vendredi, de 9h à 12h & de 14h à 17h, pour les regarder travailler, discuter et pourquoi pas leur apporter un peu d'aide, vous êtes les bienvenus.
Local situé 35 rempart du Nord.

☎ 03 51 41 29 40 suippes.animation@outlook.fr

EN BREF

PERMANENCE DE LA MUTUELLE JUST au sein du Centre culturel

La commune de Suippes propose aux Suippas et Suippases un dispositif de mutuelle santé spécialement négociée par la commune pour vous faire économiser de l'argent sur votre complémentaire santé.



Les permanences se tiendront :

Les mercredis 15 novembre, 20 décembre, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Sur rendez-vous au 0 809 546 000 ou sur le site <https://www.just.fr/nos-agences>

SÉCURITÉ

La Première ministre a décidé, le 13 octobre, d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence Attentat" sur l'ensemble du territoire national.



TRAVAUX

MÉMORIAL NAVARIN – OPÉRATION DE DÉPOLLUTION PYROTECHNIQUE

Depuis le 30 octobre, une opération de dépollution pyrotechnique se tient à proximité du Mémorial Navarin. Ces travaux nécessitent une coupure de la circulation sur la RD 977 du 30 octobre au 03 novembre entre 8h et 18h. Il est à noter que, durant toute la durée du chantier (du 30 octobre au 8 décembre 2023 inclus) la route pourra être ponctuellement fermée, sans préavis, si des engins potentiellement explosifs et dangereux étaient découverts à proximité. Ceci dans l'attente de leur enlèvement et/ou de leur destruction.

A cet effet, une déviation sera mise en place.

VENDREDI 10 NOVEMBRE, MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES CYCLISTES À L'IMPORTANCE D'UN BON ÉCLAIRAGE

Dans le cadre de la campagne soutenue par la Direction à la Sécurité Routière, Groupama et la Pédale Suippaise, la Ville de Suippes organise une opération ÉCLAIREZ VOS VÉLOS.



Avec le changement de saison, la nuit tombe de plus en plus tôt. Il est primordial de se rendre visible à vélo pour assurer sa propre sécurité, mais également pour protéger les autres usagers de la route. Nous constatons que malheureusement tous les cyclistes ne sont pas bien équipés. Il semble donc judicieux de rappeler que **l'éclairage du vélo n'est pas une option mais une obligation** ; une obligation pour la sécurité de tous mais aussi réglementaire par le Code de la Route qui s'impose à tout cycliste.

L'opération préventive se déroulera en deux temps afin de sensibiliser les jeunes collégiens et cyclistes urbains sur l'importance de l'éclairage vélo dès la tombée de la nuit afin d'être mieux vu.

- 16h15, action de prévention à la sortie du collège Louis Pasteur : vérification des vélos et éclairages manquants offerts, récompenses aux vélos bien équipés

- 17h45, rendez-vous Place du 10 mai 1940 (parking de l'école Renée THIÉRY) pour une balade en famille départ Quai du midi à la piscine, parc Buirette, cité Baudet, remparts... "

Pour cette balade, illuminez et décorez vos vélos.

Ce parcours vous permettra de visualiser une partie de l'aménagement cyclable que la commune souhaite mettre en place en 2024 sous forme de chacidou (chaussée à circulation douce).

POINT D'APPORT VOLONTAIRE à l'extérieur du parc BUIRETTE côté tennis.

La Commune a mis à disposition des commerçants des **cedriers de poche** offerts par l'éco organisme ALCOME qui a pour objectif la réduction des mégots dans l'espace public.

La Fédération Familles Rurales Marne assure des permanences et déploie de nombreuses actions en ruralité

La Fédération Familles Rurales Marne est ravie d'annoncer la reprise des permanences au sein d'un nouveau bureau, début juillet sur la commune de Suippes.

En effet, grâce à la Mairie la **fédération Familles Rurales de la Marne** a pu disposer rapidement d'un **bureau** situé **17, place de l'hôtel de ville**.



La situation géographique pour le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est maintenant plus accessible pour le public, car des places de parking sont à proximité du bâtiment et un accès pour les personnes à mobilité réduite peut-être emprunté à l'arrière du bâtiment.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile tient des permanences hebdomadaires les lundis, mercredis et vendredis de 8h30h à 12h et de 13h30 à 17h, permettant ainsi de recevoir les familles et le personnel tout au long de la journée.

En tant que Mouvement familial, nous donnons pleinement la place aux personnes âgées ou handicapées au sein de la famille en contribuant en leur maintien à domicile.

Ainsi, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de la Fédération Familles Rurales sur le secteur de Suippes, répond à cette mission par la mise en place d'interventions de qualité auprès des usagers.

Nos actions en faveur des administrés sur la commune de Suippes permettent également le développement de l'emploi.

Notre dynamique nous permet de poursuivre le déploiement de nos activités (animation, prévention, mobilité solidaire...) et ainsi de proposer de pouvoir s'engager bénévolement.

Pour finir, c'est avec un grand plaisir qu'une équipe dynamique et professionnelle se tient à votre disposition pour répondre à vos besoins au sein des lieux de permanences.

Emilie LEPRÊTRE

Cheffe de service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

emilie.lepretre@famillesrurales.org

03 26 21 39 76



La Halte-Répit de Suippes est un temps non médicalisé où sont accueillies des personnes atteintes de troubles cognitifs afin de **soulager leur proche aidant**. Ce dernier est souvent fatigué, épuisé physiquement et/ou moralement. **Le soulager quelques heures** par semaine est primordial **pour sa santé, son bien-être**.

>> Pour ce faire, l'équipe bénévole recherche **des personnes désireuses et disponibles pour offrir au moins 4 heures par mois** de leur temps libre, soit un vendredi après-midi par mois. Si vous êtes intéressé(e) ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à joindre Marika RAMUS au 07 86 79 05 20 ou Yvette BAZARD au 06 80 08 13 39.

Merci à vous !

DÉJECTION CANINES : STOP AUX INCIVILITÉS

Vous êtes propriétaire d'un chien ? C'est à vous de ramasser les déjections de votre animal !

Les déjections canines génèrent des désagréments, voire des risques pour les piétons et pour ceux qui entretiennent les espaces verts de la ville.

Lors de vos promenades, soyez prévoyants, n'oubliez pas de vous munir de sachets (à défaut vous pouvez vous munir d'un mouchoir en papier) et assurez le ramassage des déjections de votre animal.

Un geste civique et de respect pour tous les Suippes.



La Ville a mis à disposition des bornes de distribution de sachets implantées à divers endroits de la Commune : **Place St Eloi, Parc de l'église, aux entrées du parc Buirette, Quai du midi et Place de l'Abreuvoir.** **Ayez les bons réflexes, pour une ville plus propre !**

RAPPEL !

RAMASSER la déjection de son animal évite une amende qui peut s'élever à 135 € si l'on se réfère à l'article R.634-2 du code pénal.

L'agent de police municipale est habilité à verbaliser cet acte récurrent dans la mesure où il doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.



L'arrêté municipal n° 161/13 relatif aux déjections canines est consultable sur le site de la Ville via <https://www.suippes.fr/mairie/infos-utiles/>

RAPPEL ! Droits et devoirs des propriétaires d'animaux

Rappelons qu'il est interdit de laisser "divaguer" son chien ou son chat. Le propriétaire est responsable des troubles que son animal de compagnie peut causer et les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation pénale si l'animal a infligé des blessures comme une morsure ou est à l'origine d'un accident de voiture.

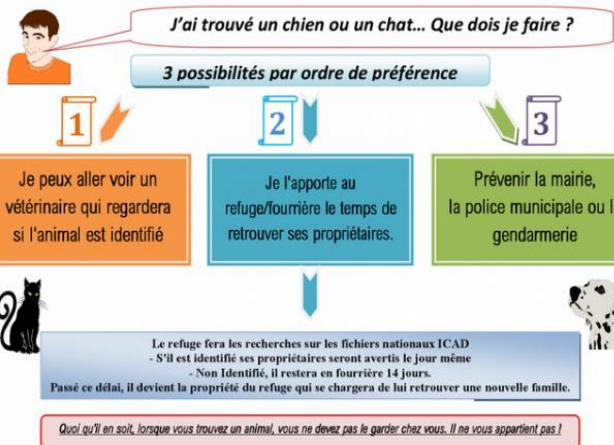
Afin de renforcer les actions contre l'abandon et la maltraitance, certaines mesures ont été prises comme **l'obligation d'identifier son nouvel animal de compagnie**. Depuis le 3 juillet 2011, il est obligatoire que les chiens, chats et furets en France soient identifiés.

Si les chiens ont l'obligation d'être tatoués depuis de nombreuses années, une loi de 2020 oblige les propriétaires de chats à les identifier à l'aide d'un tatouage ou d'une puce électronique. **Grâce à la puce ou au tatouage, il est désormais possible d'avoir accès aux coordonnées du propriétaire. Chez les chiens, l'identification est obligatoire à l'âge de 4 mois.** En ce qui concerne **les chats, tous ceux nés après le 1er janvier 2012 doivent être tatoués ou munis d'une puce électronique.**

Si aucune loi n'oblige réellement à une stérilisation de ses animaux de compagnie, **il est néanmoins conseiller de procéder à leur stérilisation afin de juguler leur population.**

Tout propriétaire de chiens et de chats doit impérativement **vacciner leur animal de compagnie contre la rage** et autres maladies virales comme le carré (chez les chiens) ou le typhus (chez les chats).

Pour toutes questions, veuillez-vous rapprocher de la policière municipale.



COLLECTE DE SANG

**Jeudi 21 décembre,
 15h30-19h30**



Centre culturel et associatif Jean HUGUIN
 Prendre rendez-vous via dondesang.efs.sante.fr

AGENDA

NOVEMBRE

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

**Samedi 11 novembre,
 Rendez-vous 9h45**

Rue Chevallot Aubert avec dépôts de gerbes au monument aux Morts et au cimetière militaire. Cérémonie suivie d'un vin d'honneur au Centre culturel



FÊTE DE LA ST MARTIN

Les 11, 12, 15, 18 & 19 nov.

Place de l'Abreuvoir



CONCERT DE L'UNION MUSICALE

Dimanche 12 novembre,

Horaire et lieu à confirmer



JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Samedi 25 novembre



COLLECTE NATIONALE DES BANQUES ALIMENTAIRES

Cette dernière s'effectuera dans les magasins habituels : Carrefour Contact, Lidl & Aldi



Les 24, 25 & 26 novembre

DÉCEMBRE

BOURSE MILITARIA

**Dimanche 03 décembre,
 8h30-15h30**

Complexe sportif Jules COLMART



**Samedi 16 décembre,
 14h00-18h00**

Place de l'Hôtel de Ville



Les informations seront à retrouver ultérieurement sur la page Facebook de la Commune.

VIE SPORTIVE



10h00-12h00

Complexe sportif

Renseignements & inscriptions auprès de Florence MALATRAY au 07 71 92 47 78
viesportive@villedesuiPPes.fr

« LE SPORT ÇA ME DIT et vous ? »

Activités réservées aux enfants de plus de 10 ans
 Samedi 18 novembre
 Activité : Bumball / badminton

Samedi 02 décembre
 Activité : Tennis de table

« SUIPPES EN MOUVEMENT EN FAMILLE »

Samedi 09 décembre,
 Activité à définir

Informations à retrouver sur la page Facebook de la Commune via <https://www.facebook.com/villedesuiPPes/> & sur le site web <https://www.suiPPes.fr/>

